



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6449^e séance

Mardi 14 décembre 2010, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Anderson	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukobratović
	Brésil	M. Leitão
	Chine	M. Wang Min
	Fédération de Russie	M. Kravchenko
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Sumi
	Liban	M ^{me} Ziade
	Mexique	M. Puente
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Ouganda	M. Nkayivu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2010/611)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2010/611)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'ai reçu des représentants de la République centrafricaine et du Tchad des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la présente séance. Je propose d'inviter ces représentants à participer à la séance, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil de sécurité, j'invite, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Youssef Mahmoud, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

Il en est ainsi décidé.

J'appelle l'attention des participants sur le document S/2010/611, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

Je donne maintenant la parole à M. Youssef Mahmoud.

M. Mahmoud (*parle en anglais*) : Comme vous le savez, Madame la Présidente, la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) baissera les voiles à la fin du mois et entamera son processus de liquidation le 1^{er} janvier 2011. Le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi (S/2010/611) est donc le dernier qu'il présente sur la MINURCAT en tant que Mission. Je vais en relever les principaux points, et je ferai quelques observations.

La situation au Tchad sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire, telle que décrite dans le rapport, demeure relativement calme, comme l'est également la situation dans les camps de réfugiés et les sites de déplacés. La crainte d'une reprise des activités

criminelles généralisées après la saison des pluies s'est avérée non fondée jusqu'à présent. Cet état de fait découle essentiellement de la vigilance des autorités centrales et locales tchadiennes, ainsi que d'une plus grande efficacité du Détachement intégré de la sécurité (DIS) et des patrouilles mixtes soudano-tchadiennes aux frontières. La situation humanitaire demeure cependant préoccupante et les besoins d'assistance continuent d'être immenses. Plus de 250 000 réfugiés se trouvent toujours au Tchad, et le pays est encore aux prises avec les conséquences des pluies diluviennes qui se sont abattues cette année dans l'est et d'autres régions.

S'agissant du DIS, depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général (S/2010/529), toutes les responsabilités administratives et opérationnelles et de gestion ont été transférées au DIS sous la supervision de la Police des Nations Unies. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aideront le Gouvernement tchadien à assurer la pérennisation du DIS au moyen d'un « panier de fonds » administré par le PNUD et d'une assistance technique fournie par le HCR. La communauté internationale devra continuer d'appuyer le DIS après le retrait de la MINURCAT.

Conformément à la résolution 1923 (2010), cinq forums humanitaires se sont tenus dans diverses localités de l'est du Tchad afin de promouvoir une compréhension commune de la protection des civils. Le dernier forum se tiendra le 15 décembre à N'Djamena pour faire la synthèse des résultats des précédents. La dernière réunion du Groupe de travail conjoint de haut niveau, dont la création a été demandée par la même résolution, est prévue le 21 décembre.

Dans le cadre du programme de relèvement rapide de l'est du pays mis en place par le Gouvernement tchadien, les services organiques de la MINURCAT n'ont épargné aucun effort pour consolider leurs acquis dans les domaines de la primauté du droit, des droits de l'homme, de la parité entre les sexes, du VIH/sida, du dialogue intercommunautaire, ainsi que pour transférer ces activités, chaque fois que possible, au Gouvernement tchadien, aux autres organismes des Nations Unies ou aux partenaires nationaux et internationaux. Mon adjointe, M^{me} Rima Salah, tiendra une réunion le 21 décembre avec l'équipe de pays des Nations Unies

et le Gouvernement tchadien pour marquer la fin des activités de la MINURCAT et procéder officiellement au transfert des programmes civils de la MINURCAT.

En application de la résolution 1923 (2010), tout le personnel en tenue de la MINURCAT aura quitté le Tchad et la République centrafricaine avant le 31 décembre. La MINURCAT s'est retirée de la République centrafricaine le 15 novembre. Le 18 décembre, le commandant de la Force sera le dernier militaire à quitter le Tchad. Le dernier membre de la Police des Nations Unies quittera le pays le 29 décembre. Seul le personnel civil nécessaire à la liquidation de la Mission restera au Tchad après le 31 décembre.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les Gouvernements de la République centrafricaine et du Tchad d'avoir facilité le retrait de la MINURCAT. J'encourage le Gouvernement tchadien à continuer à le faire tout au long de la phase de liquidation et jusqu'à ce que les derniers membres du personnel de la MINURCAT ainsi que la totalité de son matériel aient quitté le pays.

Je voudrais dire quelques mots sur la République centrafricaine. La situation dans le nord-est de la République centrafricaine reste préoccupante. Une dizaine de jours à peine après le retrait de la MINURCAT de la région, le 24 novembre plus exactement, un groupe rebelle a attaqué la ville de Birao et a occupé deux camps. Les autorités centrafricaines ont depuis repris le contrôle de ces deux camps. Étant donné l'instabilité qui règne dans la région, une attention soutenue doit être accordée à la situation dans l'est de la République centrafricaine.

En application du paragraphe 27 de la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité, il a été procédé à une évaluation des enseignements tirés dans le contexte de la MINURCAT. Les principales conclusions tirées de l'expérience de la MINURCAT sont exposées aux paragraphes 49 à 63 du rapport du Secrétaire général. L'obtention et l'entretien du consentement des pays hôtes et la création d'une structure de sécurité nationale bénéficiant d'un appui international et chargée d'assurer la protection des civils présentent un intérêt particulier. Le Secrétaire général espère fermement que ces leçons aideront le Conseil lorsqu'il examinera l'évolution du maintien de la paix dans son ensemble et les mandats à confier à des opérations futures chargées exclusivement de la protection des civils.

(l'orateur poursuit en français)

Malgré sa naissance ambiguë et les défis auxquels elle a dû faire face le long de sa courte existence, la MINURCAT a à son actif des réalisations notables. À cet égard, l'est du Tchad ne sera plus le même. La MINURCAT a participé non seulement à la protection physique des civils – réfugiés, personnes déplacées, communautés hôtes et personnel humanitaire auprès des autorités tchadiennes –, mais aussi à leur protection juridique et sociale. Un état de fait apprécié par le Gouvernement et la population hôte. Je leur adresse mes remerciements.

Pour terminer, j'aimerais remercier le Secrétaire général de m'avoir confié ce dernier défi, et remercier également les membres du Conseil de sécurité de la confiance qu'ils m'ont témoignée au cours des derniers mois de cette Mission.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mahmoud pour son exposé, et je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Poukré-Kono (République centrafricaine) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, S. E. M. Youssef Mahmoud, pour l'exposé qu'il vient de nous présenter sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2010/611) concernant les activités de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) dont le mandat expire le 31 décembre 2010, conformément à la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité.

Ce que je retiens de ce rapport est qu'il contient un certain nombre de recommandations, d'où les leçons apprises pour les futures missions de paix. Ces enseignements restent donc source d'inspiration, non seulement pour les organes s'occupant de maintien et de consolidation de la paix, mais également pour les États. En effet, il faut souligner qu'il y a eu une série d'incompréhensions qui ont finalement été surmontées. Nos remerciements s'adressent également à son prédécesseur, S. E. M. Victor da Silva Angelo, qui a œuvré également à l'opérationnalisation de la MINURCAT.

C'est avec satisfaction que la République centrafricaine a pris acte du retrait de la MINURCAT lors de la rétrocession, le 15 novembre dernier, de deux camps militaires à Birao. Nous reconnaissons que la MINURCAT a su s'acquitter de sa tâche dans la limite

de ses capacités en contribuant à assurer un environnement relativement stable dans le nord-est du pays par sa présence dissuasive; l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées internes, aux agences humanitaires; et par le règlement des conflits interethniques. Le Gouvernement centrafricain a bénéficié de l'assistance de la MINURCAT pour faire asseoir son autorité dans cette région. Nous apprécions le rôle positif qu'elle a pu jouer tout au long de son mandat.

Le retrait annoncé de la MINURCAT avait suscité des débats au sein du Conseil pour connaître l'étape suivante, compte tenu des menaces qui pèsent encore dans le nord-est, étant donné les capacités limitées des forces armées centrafricaines, la fragilité des institutions de l'État et la persistance de l'insécurité. Une période de transition avait même été évoquée. Des recommandations ont été proposées pour le renforcement et le déploiement de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) de la part de la communauté internationale, tandis que le Gouvernement centrafricain a plaidé pour le renforcement des capacités opérationnelles de ses forces armées. La période fut pratiquement trop limitée pour réaliser dans un laps de temps tous ces vœux.

Alors que le Gouvernement était en train de prendre progressivement les dispositions pour le détachement des troupes à Birao, cette ville a été attaquée, le 24 novembre, à la surprise générale de tous. Les assaillants étaient surarmés. Ils ont amené des armes de guerre lourdes, telles que des 14,5 mm bitubes, des 12,7 mm et des orgues de Staline montés sur des véhicules, tandis que les forces armées centrafricaines (FACA) détenaient des kalachnikovs. Il n'y avait aucune comparaison. De plus, ces groupes rebelles sont venus du Darfour pour se joindre aux rebelles de la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP). Les rebelles centrafricains, que nous connaissons bien, ne sont pas du tout dotés de ces moyens sophistiqués.

Nous pensons qu'on voudrait faire reproduire la situation au Darfour, dans le nord-est, qui constitue une zone géopolitique et géostratégique très importante, et est en même temps le ventre mou de la région où les rebelles tchadiens, soudanais et centrafricains peuvent facilement converger. En outre, il faut ajouter à ceci les rebelles de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) qui occupent déjà quatre préfectures de la République centrafricaine.

L'affaire de Birao ne concerne pas seulement la CPJP, qui chercherait à s'approvisionner; elle met en péril la paix et la sécurité internationales dans les zones frontalières. Nous demandons aux membres du Conseil de sécurité de bien vouloir prendre en considération ces faits et d'être vigilants quant à une possible coalition des rebelles.

Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, la République centrafricaine se trouve à la croisée des chemins. Elle a l'obligation non seulement de réussir les élections générales de 2011, mais aussi d'assurer la sécurité sur l'ensemble de son territoire. La période électorale est un choix judicieux du Gouvernement pour permettre à la population de répondre aux devoirs civiques parce qu'elle coïncide avec la saison sèche. C'est également une saison dangereuse où les groupes armés, les rebelles, les bandits et les coupeurs de routes opèrent généralement. C'est ainsi qu'est survenue l'attaque de Birao. Cependant, nous avons constaté dans cette situation, la mise en œuvre de certains accords régionaux que nous apprécions.

Le calme est maintenant rétabli. Le Président de la République a même effectué, le 10 décembre, une visite à Birao pour encourager les forces armées et rassurer la population de cette localité. Nous voulons encore une fois réitérer l'appel lancé ici même les 10 août et 20 octobre derniers par le Ministre des affaires étrangères, le général Antoine Gambi, à l'adresse de la communauté internationale afin d'appuyer les forces armées centrafricaines en équipement, moyens de mobilité, moyens d'observation et matériel militaire pour leur permettre d'accomplir avec enthousiasme et efficacité leur mission. Une requête dans le même sens a également été adressée à des pays amis.

Cet appel n'a pas eu de répondant à ce jour alors que la période actuelle est cruciale pour le Gouvernement. Nous avons toujours exprimé notre préoccupation quant au renforcement des forces de sécurité et de défense qui ne doivent pas rester passives par manque de moyens par rapport aux forces régionales formées et bien équipées. La responsabilité première incombe à nos troupes qui doivent recevoir les moyens de leur obligation régalienne. Ce sont elles qui doivent être actrices sur le terrain de combat. Les missions régionales sont des observateurs et exécutent des mandats très limités. Le retrait de la MINURCAT apparaît dès lors comme une opportunité pour mettre en œuvre le processus de réforme du secteur de la

sécurité, ainsi que celui du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Nous appelons donc la communauté internationale à n'épargner aucun effort pour nous aider à faire progresser ces processus.

Pour terminer, nous sommes reconnaissants à la MINURCAT, ainsi qu'à tous les pays fournisseurs qui nous ont accompagnés durant cette période même si elle a été brève. Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport fort utile et plein d'enseignements. Nous exprimons notre gratitude à M. Mahmoud qui, depuis le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) et la MINURCAT, s'est consacré à la République centrafricaine.

En effet, l'attention ne devrait pas être relâchée sur la situation dans le nord-est du pays, qui reste encore fragile. Nous sollicitons l'aide de la communauté internationale et des pays amis et leur demandons de poursuivre leurs efforts dans la manière d'équiper nos forces de défense et de sécurité dans le souci d'assurer l'organisation parfaite des élections dans les délais impartis.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Tchad.

M. Allam-mi (Tchad) : C'est avec un réel plaisir, Madame la Présidente, que je vous adresse mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil au cours du mois de décembre. Permettez-moi de saluer aussi la présence parmi nous de M. Mahmoud, Représentant spécial du Secrétaire général.

En ce qui concerne le rapport sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), nous nous félicitons de son excellente qualité, car il relate bien la réalité sur le terrain et en tire des observations et des recommandations pertinentes qui méritent d'être prises en compte par le Conseil. Ceci nous facilite bien sûr la tâche pour que nous limitions notre intervention au strict minimum supportable par l'attention du Conseil, déjà très sollicitée et épuisée par les multiples crises à travers le monde.

Avec l'indulgence du Conseil, nous voudrions particulièrement souligner le bien-fondé du non-renouvellement du mandat de la MINURCAT et nous féliciter du bon déroulement de la mise en œuvre de l'accord conclu entre le Tchad et l'Organisation des Nations Unies sur le retrait de la Mission de l'est du

Tchad et le transfert de ses responsabilités au Gouvernement tchadien. Depuis le déclenchement du processus de retrait jusqu'à ce jour, on peut noter avec satisfaction que la situation sécuritaire s'est améliorée dans l'est du Tchad et ce, en dépit de quelques cas d'insécurité isolés et mineurs. Nous sommes donc bien loin de la situation catastrophique redoutée par certains lorsque le Gouvernement tchadien a demandé le retrait de la MINURCAT de l'est du Tchad, sans pour autant exclure la poursuite du soutien de la communauté internationale pour le renforcement de ses capacités financières, techniques et matérielles en matière de protection des civils.

Le Gouvernement tchadien, par ma voix, réitère ses engagements et sa détermination à poursuivre ses efforts en vue de remplir efficacement sa mission de protection des civils, notamment les réfugiés et les déplacés, jusqu'à leur retour volontaire sur leur site d'origine. Pour ce faire, nous comptons évidemment sur le soutien multiforme de la communauté internationale, notamment pour le financement de notre plan de pérennisation du Détachement intégré de sécurité (DIS). Car cette police originale, montée dans le cadre du mandat de la MINURCAT, a toujours joué un rôle essentiel. C'est le DIS qui fait régner la sécurité dans les camps de réfugiés et les sites de personnes déplacées et aux alentours, qui fournit des escortes de sécurité et assure la sécurité de la zone, en coordination avec la gendarmerie nationale et la Garde nationale et nomade du Tchad. Pour l'année 2011, notre plan de pérennisation du DIS prévoit un budget, couvrant le fonctionnement et la logistique, de l'ordre d'une vingtaine de millions de dollars, ce qui est bien en-deçà des centaines de millions affectés mensuellement à la MINURCAT. C'est pourquoi nous comptons avec optimisme sur la diligence du Conseil de sécurité pour qu'il fasse en sorte que la communauté internationale continue après le retrait total de la MINURCAT à nous soutenir dans l'accomplissement de notre mission sécuritaire et humanitaire.

Pour notre part, nous avons pris nos dispositions pour assurer au mieux la protection des civils en conformité avec le droit international humanitaire. Entre autres, une Coordination nationale de soutien aux activités humanitaires et au Détachement intégré de sécurité (CONSAHDIS) est créée à la place de la Coordination nationale d'appui à la force internationale à l'est du Tchad (CONAFIT), que les membres connaissent très bien.

Je ne saurais finir mes propos sans me féliciter de l'excellente coopération qui a toujours existé entre l'Organisation des Nations Unies et mon gouvernement pour faire face aux défis sécuritaires et humanitaires nés de la situation qui a prévalu à l'est de mon pays. Certes, la MINURCAT n'a pas été aussi parfaite que nous l'aurions souhaité. Cette mission très spéciale des Nations Unies et dans laquelle beaucoup d'espoir a été placé n'a pas répondu à nos multiples attentes.

Néanmoins, dans un contexte particulier et à un moment donné, la MINURCAT a joué un certain rôle positif pour la protection des populations vulnérables (réfugiés, déplacés, humanitaires et autres). Nous devrions lui reconnaître ce rôle et le saluer comme il se doit. Que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité et les pays épris de paix et de justice reçoivent ici tous nos remerciements et notre reconnaissance. Que les institutions et pays contributeurs en troupes, en moyens financiers et matériels soient vivement remerciés.

Notre reconnaissance et nos remerciements vont aussi aux généreux contributeurs au fonds d'affectation spéciale destiné au financement du DIS. Nous n'oublions pas non plus les efforts inlassables des humanitaires, notamment ceux des diverses

organisations non gouvernementales, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Programme alimentaire mondial, du Programme des Nations Unies pour le développement, etc. Ils méritent d'autant plus nos remerciements et notre reconnaissance que rien n'aurait été possible et ne le sera à l'avenir sans leur soutien multiforme et leur action sur le terrain.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je voudrais exprimer notre reconnaissance à M. Youssef Mahmoud, qui a aujourd'hui présenté son dernier exposé devant le Conseil en qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Nous avons apprécié à sa juste valeur la manière dont il a dirigé la MINURCAT et nous lui souhaitons plein succès dans ses futures entreprises.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 40.